



**BOURSE CNGOF - NORGINE**  
sous l'égide  
**du Collège National des Gynécologues  
et Obstétriciens Français**

**« Bourse de soutien aux projets de recherche et aux programmes  
dédiés au déclenchement de l'accouchement »**

**Règlement**

**Contexte**

Norgine est un laboratoire pharmaceutique européen présent dans plusieurs aires thérapeutiques notamment en gynécologie et tout particulièrement dans le domaine du déclenchement de l'accouchement. Fortement engagé dans ce domaine, Norgine souhaite soutenir des projets de recherche liés à l'optimisation de la pratique clinique du déclenchement du travail et des programmes dédiés aux patientes.

Cette bourse sera placée sous l'égide du Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français (CNGOF).

**Objectif et champs de la bourse Norgine**

L'objectif de cette bourse est de favoriser la recherche clinique, les projets d'éducation des patientes et les bonnes pratiques cliniques dans le domaine du déclenchement de l'accouchement.

Cette bourse vise à promouvoir :

- des projets de recherche fondamentale mené en France ;
- des études cliniques menées en France ;
- des projets d'éducation et d'accompagnement des patientes menés en France.

## **Montant**

Le montant global de la bourse est fixé à 15 000 euros. Cette somme pourra éventuellement être répartie sur deux projets, à l'initiative du jury.

La somme sera versée par Norgine au fonds de dotation du CNGOF, FSF, qui la versera au lauréat.

La bourse pourra être versée à un organisme (privé, public, de recherche, hôpital) ou à un individu si ce dernier cotise à l'URSSAF. Le cas échéant, il appartiendra au lauréat bénéficiaire, si nécessaire, de déclarer à son conseil départemental le montant reçu en conformité avec l'article L 4113-9 du Code de la Santé Publique.

## **Candidats**

La bourse est ouverte aux professionnels de santé ou l'équipe de professionnels de santé avec un gynécologue – obstétricien porteur du projet, affiliés ou non au CNGOF :

- Porteur de projet - Médecin gynécologue-obstétricien ou interne en gynécologie-obstétrique

## **Dossier de candidature**

Le dossier de candidature devra comporter :

- Une lettre de candidature.
- Le curriculum vitae du candidat.
- Une lettre de recommandation pouvant attester de la qualité du projet du candidat.
- Les travaux de recherche déjà réalisés par le candidat ou par l'équipe qu'il représente.
- Un résumé du projet d'une page.
- Une présentation détaillée du projet en 5 pages au maximum : rationnel, objectif, méthodologie, résultats attendus, durée estimée, justification du financement alloué, personnes ou équipes impliquées dans le projet
- Les autres moyens de co-financement (si applicable).

Le dépôt de candidature vaut acceptation du présent règlement.

## **Engagements et obligation du candidat ou des candidats :**

- Le candidat s'engage à informer le jury du CNGOF et NORGINE de tout autre financement obtenu ou demandé pour le projet. Un cofinancement est envisageable au cas par cas et avec l'accord du Jury sauf s'il s'agit d'une société ayant un conflit d'intérêt commercial potentiel avec Norgine. Norgine donnera son accord écrit pour ce co-financement.
- Le candidat s'engage à respecter la réglementation en vigueur relative à la mise en place et à la

réalisation des études (interventionnelles ou non-interventionnelles).

- Le candidat s'engage à informer le CNGOF et/ou FSF et Norgine une fois par an, à la date anniversaire de la soumission du dossier, de l'état d'avancement du projet ayant obtenu la bourse de CNGOF – Norgine.
- Le candidat s'engage à présenter les résultats de ses travaux de recherche au jury et au bureau du CNGOF dans un délai maximal de 3 ans.
- Le candidat s'engage à publier les résultats de ces travaux (si applicable).
- Le candidat fera mention du soutien de Norgine dans la communication et/ou la publication de ses travaux.

## **Jury**

L'attribution de la Bourse sera déterminée par un jury qui sera constitué par le Conseil Scientifique et les membres désignés par ce Conseil.

Norgine ne fera pas partie du jury et ne participera pas à la sélection des dossiers de candidature. Le CNGOF transmettra à Norgine tous les dossiers de candidature pour information.

Le jury est souverain. Ses décisions ne pourront faire l'objet d'aucune contestation et n'auront pas à être motivées.

Envoi des dossiers de candidature :

- Les dossiers de candidature devront être adressés en un seul document PSF, exclusivement par mail, au CNGOF à l'adresse suivante : [cngof@cngof.fr](mailto:cngof@cngof.fr)
- La date limite d'envoi des dossiers est fixée au 30 septembre 2025

## **Attribution de la bourse :**

- Le jury sélectionnera le(s) lauréat(s) en fonction de la qualité, l'originalité, la faisabilité de son projet ainsi que l'impact sur la pratique clinique.
- Le jury se réserve la possibilité de ne pas attribuer le montant de la bourse si la qualité des projets est jugée insuffisante, si les dossiers sont incomplets ou ne répondent pas aux conditions d'éligibilité.
- Le jury se réserve le droit de répartir éventuellement la somme totale de la Bourse sur deux projets (si applicable et approprié en fonction des budgets des projets et sans remise en jeu de la faisabilité des projets).
- La Bourse ne pourra pas être attribuée 2 fois à la même personne.
- La Bourse CNGOF-Norgine sera remise lors du congrès du CNGOF Paris Santé Femmes en janvier de chaque année en présence des membres du jury, du lauréat(s) ou son représentant, et des représentants de Norgine.
- Le lauréat(s) et les autres candidats seront prévenus en amont par le CNGOF avant la remise officielle de la Bourse.
- En cas d'insuffisance de candidatures, le jury se réserve le droit de reporter la date limite d'envoi des dossiers à une date ultérieure, ou de reporter le concours.

- Si aucun projet n'est sélectionné pour l'année en cours, le montant mis à disposition pour la Bourse ne sera pas reporté.

### **Confidentialité**

Les membres du jury du CNGOF et Norgine s'engagent à ne pas diffuser à des tiers les données personnelles des candidats, ainsi que le contenu de leur projet de recherche sans avoir obtenu l'autorisation écrite et préalable des candidats et des lauréats.

La collecte et le traitement des données personnelles seront réalisés conformément à la réglementation en vigueur et uniquement dans le cadre de la bourse.

*NORGINE et le logo avec la voile sont des marques déposées du groupe de sociétés Norgine.*